

LE LIEN DIRECT

Pour plus d'informations, contactez :

Nancy Lapointe
Jeffrey Howell
Nathalie Lapointe



514-526-8280
514-526-8280
514-526-8280

DIRECT LINK

For more information, please contact:

nancy.lapointe@1976usw.ca
jeffrey@1976usw.ca
nlapointe@metallos.ca

20 août 2024

1-866-925-5952

www.1976usw.ca

August 20, 2024

TO MEMBERS OF TC LOCAL 1976 AT CPKC:

Brothers and Sisters,

As you are aware, there will most likely be a strike or a lockout by the end of this week. Some of you have already received a layoff notice. The Union was able to negotiate an agreement with the Company to minimize adverse effects to those who will be laid-off. The Union did not negotiate the number of layoffs. The Railway will be basically shut down so the Company is saying there will be no work for most of the membership. With the help of those that will remain working, we will monitor how the work gets done and address the situation should we have evidence that our work is being done by others.

Here is what we have so far

In the event of a strike or lockout the following will apply to Eligible employee:

- If you receive a layoff notice, you will have 2 days to bump a junior employee if any. The collective agreement applies although, it does look like there will be very few positions available for bumping.
- Sub benefits will be available for eligible employees. Eligible employees are those who hold permanent positions, who are laid off as a result of the work stoppage and meet the eligibility criteria of Article 5 of the Income Security Agreement and employees with less than two years of cumulative compensated service. These employees will be entitled to supplemental unemployment benefits (SUB) in accordance with the Income Security Agreement Article 5.1. It is important for you to apply quickly to receive the benefits.
- As soon as you are laid-off, apply for EI. Do not wait. In order for you to receive sub, you have to apply for EI.
- ROEs (record of employment): For employees who are laid off prior to August 29, their last pay is processed on September 5. It is anticipated ROEs will be generated on September 6. They can only be processed after you received all your money.
- Do not wait for your ROE to apply for EI.
- For those who are eligible to receive SUB and therefore subject to the 7-day waiting period will be entitled to claim SUB during the first 7 days of layoff. For clarity, the Company will not cover any earnings that would normally be provided under employment insurance and any top up for week 1 will be identical to week 2. Attached is the form that needs to be filled out in order to get your SUB.

LE LIEN DIRECT

Pour plus d'informations, contactez :

Nancy Lapointe
Jeffrey Howell
Nathalie Lapointe



514-526-8280
514-526-8280
514-526-8280

DIRECT LINK

For more information, please contact:

nancy.lapointe@1976usw.ca
jeffrey@1976usw.ca
nlapointe@metallos.ca

20 août 2024

1-866-925-5952

www.1976usw.ca

August 20, 2024

- Your Health Benefits will continue, and your monthly premium will be borne by CPKC. Weekly Indemnity Benefits will not be available for employees while in layoff status.
- These arrangements will remain in effect until all those directly affected by a work stoppage are returned to active service.

If you are laid-off, the following will apply:

- You will be required to report for work within twenty-four (24) hours of recall. You will retain the option of immediately reporting to work upon recall. And be medically fit to return to work in accordance with Company Policy. Please make sure that your contact information is up to date with the Company.
- If there are any issues with the above, The Company and the Union will review within seventy-two (72) hours of the issue being raised and if it cannot be resolved, the Union has the option to progress the matter as a grievance.
- For displacement, we don't know if the Company will make it mandatory for people to displace or will leave it to the employee's choice.
- If someone wants to use vacation, this is also an option.

This is what we have about layoffs so far:

- Pensions – no reductions planned
- Police Communication Center – no reductions planned
- Clerks & Crew Bus Drivers in Operations – reductions to occur effective 0001 August 22;
- Lachine & Vaughan IMS – reductions to occur effective 0001 August 24
- Stores – reductions to occur effective 0001 August 25;
- St Luc – TBD
- NSC – TBD
- Operations Center
 - Crew Dispatchers – 2300 – 0700 shift August 21 will work; the Company is considering reductions thereafter.
 - Crew change – These positions are under review right now, but it appears they would work until 1800 on Aug 22 and layoffs would be effective thereafter.

LE LIEN DIRECT

Pour plus d'informations, contactez :

Nancy Lapointe
Jeffrey Howell
Nathalie Lapointe



514-526-8280
514-526-8280
514-526-8280

DIRECT LINK

For more information, please contact:

nancy.lapointe@1976usw.ca
jeffrey@1976usw.ca
nlapointe@metallos.ca

20 août 2024

1-866-925-5952

www.1976usw.ca

August 20, 2024

We understand that this is a stressful time for all of you and that there are still a number of unanswered questions by the Company. We are in contact with them and will keep you posted through your local Union representatives as we find out more.

In Solidarity,

Nancy Lapointe
President, TC Local 1976 USW

[SUB application form](#)

LE LIEN DIRECT



DIRECT LINK

Pour plus d'informations, contactez :

For more information, please contact:

Nancy Lapointe
Jeffrey Howell
Nathalie Lapointe

514-526-8280
514-526-8280
514-526-8280

nancy.lapointe@1976usw.ca
jeffrey@1976usw.ca
nlapointe@metallos.ca

20 août 2024

1-866-925-5952

www.1976usw.ca

August 20, 2024

À TOUS LES MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 1976 CHEZ CPKC :

Confrères et Consœurs,

Comme vous le savez, il est fort probable qu'il y ait une grève ou que les employés soient empêchés d'entrer au travail (lockout) à la fin de la semaine. Certains d'entre vous avez déjà reçu un avis de mise-à-pied. Le syndicat a négocié une entente avec la compagnie, permettant de minimiser les effets défavorables que ces mises-à-pied pourraient avoir sur les membres. Le syndicat n'a pas négocié le nombre de mise-à-pied. Le Chemin de Fer sera à toutes fin pratique fermé c'est pourquoi la compagnie croit qu'il n'y aura pas de travail pour la majorité des membres. Avec l'aide de ceux qui continueront de travailler, nous pourrions vérifier comment le travail est effectué et nous pourrions adresser les situations où nos tâches seraient effectuées par d'autres personnes. Voici l'information que nous avons pu obtenir jusqu'ici;

Dans l'éventualité d'une grève ou d'un lockout, ce qui suit s'appliquera aux employés éligibles:

- Si vous recevez un avis de mise-à-pied, vous aurez 2 jours pour déplacer un employé junior, s'il y en a. La convention collective s'applique toujours, même s'il semble qu'il y aura très peu de postes disponibles à des fins de déplacement.
- Les bénéficiaires de Prestations Complémentaires d'Assurance-Chômage seront disponibles pour les employés éligibles. Les employés éligibles sont ceux qui détiennent un poste permanent, qui sont mis-à-pied dû à l'arrêt de travail en cours et qui rencontrent les critères d'éligibilité de l'article 5 de l'entente sur la sécurité du revenu et les employés ayant moins de deux ans de service cumulatif. Ces employés auront droit aux Prestations Complémentaires d'Assurance-Chômage (PCAC), conformément à l'article 5.1 de l'entente sur la sécurité du revenu. Il est important que vous appliquiez rapidement afin de recevoir les bénéficiaires.
- Aussitôt que vous êtes mis-à-pied, faites votre application au chômage. N'attendez pas. Afin de recevoir votre PCAC, vous devez appliquer au chômage.
- Relevés d'emploi (RE) : Pour les employés mis-à-pied avant le 29 août, votre dernière paie sera traitée le 5 septembre. Votre RE devrait être généré le 6 septembre. Ce relevé ne peut être généré que lorsque vous avez reçu toutes les sommes dues.
- N'attendez pas votre relevé d'emploi pour faire votre demande de chômage.
- Ceux qui sont éligibles au PCAC, donc assujettis à la période d'attente de 7 jours pourront réclamer le PCAC pour les 7 premiers jours de la mise-à-pied. À des fins de clarification, la compagnie ne couvrira pas le salaire qui vous serait normalement versé par le chômage et le supplément versé pour la semaine 1 sera identique à celui versé pour la semaine 2. Vous trouverez ci-bas la version anglaise du formulaire à remplir pour recevoir votre PCAC. Nous avons fait la demande pour l'obtenir en français, nous devrions l'obtenir sous peu.

LE LIEN DIRECT



DIRECT LINK

Pour plus d'informations, contactez :

For more information, please contact:

Nancy Lapointe
Jeffrey Howell
Nathalie Lapointe

514-526-8280
514-526-8280
514-526-8280

nancy.lapointe@1976usw.ca
jeffrey@1976usw.ca
nlapointe@metallos.ca

20 août 2024

1-866-925-5952

www.1976usw.ca

August 20, 2024

- Vos bénéfices ne seront pas interrompus, et votre prime mensuelle sera couverte par CPKC. L'assurance salaire hebdomadaire ne sera pas disponible pour les employés qui seront mis-à-pied.
- Ces changements demeureront en vigueur jusqu'à ce que chaque employé affecté par cet arrêt de travail soit de retour en service actif.

Si vous êtes mis-à-pied, ce qui suit s'appliquera :

- Vous devrez vous rapporter au travail dans les 24 heures suivants votre rappel. Vous pourrez vous rapporter au travail immédiatement si vous le désirez. Vous devrez être médicalement en état de revenir au travail conformément aux politiques de la compagnie. Veuillez-vous assurer que les informations pour vous contacter sont à jour avec la compagnie.
- S'il survient des problèmes avec ce qui précède, la compagnie et le syndicat étudieront ces problèmes dans les 72 heures suivants le moment où ils nous seront rapportés et si aucune résolution n'est possible, le syndicat aura la possibilité de déposer un grief à ce sujet.
- Nous ne savons toujours pas si la compagnie obligera les membres à déplacer ou si le choix vous sera laissé.
- Si certains d'entre vous le désirez, il sera possible d'utiliser vos vacances.

Voici l'information que nous avons sur les mises-à-pied, pour le moment :

- Pension – aucune mises-à-pied planifiées
- Centre de Communication de la Police – aucune mises-à-pied planifiées
- Commis et Chauffeurs d'équipe (Opérations) – mises-à-pied qui prendront effet le 22 août à 0001
- Lachine et Vaughan Intermodal - mises-à-pied qui prendront effet le 24 août à 0001
- Magasins - mises-à-pied qui prendront effet le 25 août à 0001
- St-Luc – à déterminer
- NSC – à déterminer
- OC –

1. Les répartiteurs du quart de travail de 2300 à 0700 le 21 août travailleront leur quart et la compagnie considère faire des réductions par la suite.
2. Commis au changement d'équipes - ces postes sont en révisions présentement mais il semble qu'ils travailleront jusqu'à 1800 le 22 août et que les mises-à-pied prendront effet après.

LE LIEN DIRECT

Pour plus d'informations, contactez :

Nancy Lapointe
Jeffrey Howell
Nathalie Lapointe



514-526-8280
514-526-8280
514-526-8280

DIRECT LINK

For more information, please contact:

nancy.lapointe@1976usw.ca
jeffrey@1976usw.ca
nlapointe@metallos.ca

20 août 2024

1-866-925-5952

www.1976usw.ca

August 20, 2024

Nous comprenons que la situation est stressante et que plusieurs questions demeurent sans réponse de la compagnie. Nous sommes en contact avec eux et nous vous communiquerons les informations par l'entremise de vos représentants locaux, au fur et à mesure où nous les obtiendront.

En solidarité,

A handwritten signature in blue ink that reads 'Nancy Lapointe'.

Nancy Lapointe
Présidente, Syndicat des Métallos TC Local 1976
